

**ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT**  
**UFR Sciences Humaines**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;  
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 16 décembre 2024 relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2025 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master Psychologie, parcours Psychologie clinique et neuropsychologie de l'enfant et de la personne âgée (PCNEPA) - rentrée 2025** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Président :**

**Arnaud WITT, MCF en Psychologie du développement**

**Membres :**

Aurélia BUGAISKA, PR en Psychologie du développement  
Jean-Pierre THIBAUT, PR en Psychologie du développement  
Prany WANTZEN, MCF en Psychologie du développement

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et la Responsable Administrative sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 19 février 2025

**Le Doyen  
de l'UFR Sciences Humaines**

**Hervé MOUILLEBOUCHE**

